



**II**

**Message introductif**

## 1. Introduction

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes 2021.

Nous remercions la fiduciaire Dini & Associés SA et PwC pour leur support dans la rédaction et le bouclage des comptes.

L'Exécutif a approuvé les comptes 2021 lors de sa séance du 3 juin 2022.

Notre organe de révision, la fiduciaire FIDAG SA, a auditionné les comptes et présentera son rapport à l'assemblée primaire du 24 juin prochain.

L'événement comptable marquant de 2021 est la perception anticipée d'une partie de la première tranche du nouvel échéancier du retour des concessions CFF. En décembre 2021, nous avons reçu le montant de CHF 12'502'455.90.

Cet apport considérable a permis d'améliorer la situation de la trésorerie qui était en fin d'année très critique. Nous avons eu durant quelques jours un découvert d'environ CHF 50'000.00. Nous aurions pu demander le remboursement d'un des prêts octroyés par la commune mais cela aurait voulu dire perdre pour toujours le bénéfice des taux d'intérêts de prêt favorables pour compenser une trésorerie négative de quelques jours. Nous avons à la place négocié un découvert avec la banque.

Les comptes 2021 sont les derniers comptes rédigés selon le Modèle Comptable Harmonisé 1 – MCH1. C'est l'année 2022 qui a marqué le passage au nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 – MCH2, comme vous avez pu le constater lors de la présentation du budget 2022.

Dans la préparation des comptes 2021 deux actions importantes ont été menées : la **réévaluation du patrimoine financier** et les **amortissements complémentaires**.

### Réévaluation du patrimoine financier

Avant le passage au MCH2 (comptes 2022), il est possible et souhaité de faire une réévaluation du patrimoine financier de la commune. En collaboration avec la fiduciaire Dini & Associés SA et FIDAG SA nous avons réévalué divers immeubles appartenant à la commune sur la base de leur rentabilité afin de les amener à une valeur plus réaliste proche de celle du marché. Suite à cette réévaluation, notre patrimoine financier en immeubles est passé de CHF 10'965'241.63 à CHF 3'325'000.00. Par conséquent, l'impôt 2021 payé par la commune sur le patrimoine financier sera inférieur à 2020.

L'immeuble qui a été le plus fortement réévalué est la maison des Générations. Selon les critères définis par la fiduciaire, basé sur l'estimation d'une valeur réelle proche de celle du marché, sa valeur est passée de CHF 3'978'810.00 à CHF 1'225'000.00.

### Amortissements complémentaires

La perception anticipée de la première tranche du retour des concessions a permis d'avoir un revenu considérable dans le compte de fonctionnement. Nous avons judicieusement utilisé ce résultat positif pour conduire d'avantage d'amortissements afin d'être « en avance » lors d'années économiquement plus difficiles.

## 2. Résumé des principaux éléments des comptes 2021

<b>Comptes 2021</b>					
		<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissements</b>	
		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
0	Administration générale	1 977 509.46	173 380.60	347 987.29	
1	Sécurité publique	291 725.18	9 615.83		
2	Enseignement et formation	312 653.51	58 450.00		
3	Culture, loisirs & culte	1 607 802.21	51 679.10	10 708.00	
4	Santé	59 834.85			
5	Prévoyance sociale	347 295.45	115 586.60		
6	Trafic	1 488 630.24	1 750.00	72 370.65	
7	Protection et aménagement de	1 044 834.52	949 330.65	542 700.40	
8	Economie publique	1 245 113.53	1 235 863.28	60 000.00	
9	Finance et impôts	9 796 804.92	15 755 261.21		
<b>Total</b>		<b>18 172 203.87</b>	<b>18 350 917.27</b>	<b>1 033 766.34</b>	<b>0.00</b>
Excédent de revenus ou de charges		178 713.40			
Investissements nets					1 033 766.34
		<b>18 350 917.27</b>	<b>18 350 917.27</b>	<b>1 033 766.34</b>	<b>1 033 766.34</b>
					<b>Financement des investissements</b>
					1 033 766.34
					1 221 184.16
					11 887 634.38
					178 713.40
<b>Découvert / (excédent) de financement</b>					<b>-12 253 765.60</b>
					<b>Modification du capital</b>
					1 033 766.34
					-12 253 765.60
					13 108 818.54
<b>Augmentation / (diminution) de la fortune nette</b>					<b>178 713.40</b>
<b>Marge d'auto-financement</b>					<b>13 287 531.94</b>

### 3. Aperçu général du compte administratif

Aperçu du compte administratif		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	8 754 752.25	4 070 200.00	13 666 014.23
Revenus financiers	+ CHF	6 033 892.66	5 346 200.00	18 350 917.27
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	<b>2 720 859.59</b>	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	-	<b>1 276 000.00</b>	<b>4 684 903.04</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	2 720 859.59	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	-	1 276 000.00	4 684 903.04
Amortissements ordinaires	- CHF	816 216.23	934 500.00	920 330.49
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	3 585 859.15
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	<b>3 537 075.82</b>	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	-	<b>341 500.00</b>	<b>178 713.40</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	1 154 004.90	961 500.00	1 033 766.34
Recettes	- CHF	670 045.20	212 000.00	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>483 959.70</b>	<b>749 500.00</b>	<b>1 033 766.34</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	2 720 859.59	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	-	1 276 000.00	4 684 903.04
Investissements nets	- CHF	483 959.70	749 500.00	1 033 766.34
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>3 204 819.29</b>	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	<b>526 500.00</b>	<b>3 651 136.70</b>

#### 3.1 Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement affiche un total de charges de CHF 18'172'203.87 contre CHF 5'004'700.00, donc une augmentation de CHF 13'167'503.87. Cette différence est principalement due aux amortissements complémentaires.

Les revenus se montent à CHF 18'350'917.27 contre CHF 5'346'200.00, donc une augmentation de CHF 13'004'717.27. Cette différence est principalement due au retour des concessions.

Les charges sont équilibrées avec les recettes révélant une bonne tenue des comptes.

Nous tenons le bon cap et nous ne relâchons pas les efforts pour assumer la bonne marche de notre commune.

### 3.2 Compte des investissements

Les investissements nets sont de CHF 1'033'766.34 contre les investissements budgétés de CHF 749'500.00.

À noter que les investissements «029.514.06 / Améliorations au stand de tir» de CHF 329'876.39 bénéficient d'une subvention cantonale et fédérale. La valeur exacte de cette subvention n'est pas encore connue et elle sera probablement versée sur plusieurs années. Par conséquent, cette subvention n'a pas pu être inscrite dans les recettes d'investissement.

### 3.3 Amortissements

Les taux d'amortissement ordinaires légaux ont été respectés.

Comme expliqué dans l'introduction, nous avons judicieusement profité du revenu supplémentaire du retour des concessions pour effectuer des amortissements complémentaires.

### 3.4 Recettes d'impôts

- Coefficient d'impôts : **1.00**
- Taux d'indexation : **170%**

La forte augmentation des impôts perçus en 2021 par rapport à 2019 est due au retour des concessions.

## 4. **Considérations finales**

Le paiement de la tranche du retour des concessions nous a permis d'assainir une situation critique de la trésorerie sans être obligés de demander le remboursement de prêts négociés quand les taux d'intérêts étaient intéressants.

Nous avons profité de cette entrée exceptionnelle pour effectuer des amortissements complémentaires.

La réévaluation du patrimoine financier nous a permis de repartir sur des bases plus réalistes et saines, et par conséquent de payer des impôts plus adaptés.

L'endettement par habitant est très satisfaisant car il est nul.

Les comptes 2021 ont été adoptés par le Conseil communal en séance du 3 juin 2022 et révisés par la fiduciaire FIDAG SA. Aussi, nous espérons que vous les adopterez tels que présentés.

Andrea Ridolfi  
Président de la commune

Finhaut, le 3 juin 2022